

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
7 FEVRIER 2006**

Présents :

Elus municipaux :

Michel PAILLEY, Co-Président Elu, Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, Paul SAMOYAU, Adjoint au Maire, Valérie UZANU, Conseillère Municipale, Franck GIRAUD, Conseiller Municipal.

Membres titulaires et membres suppléants :

Pierre CAILLETON, Jean-Pierre GERVAIS, Janine GACHIGNARD, Christine LESTABLE, Sylvie MOREAU, Maurice VINCK, Jean-Claude GAUTHIER, Jacques LARGEAU, Patrick BAUDIN, Claude POUPIN, Sabine SIMON, Hervé HERAUD, Patrick Pascal MARTIN, Christophe GERMAIN, Gwenael LE GUILLOU, Claude ROI, Patrick MARTIN.

Agents municipaux :

Manuel GASNIER, Chef du service voirie, Nicolas RIFFAUD, responsable bureau d'études Espaces Verts, Gérard LABORDERIE, Correspondant Technique des Conseils de Quartier, Annabelle GAUTHIER, Agent Mairie de Quartier de Sainte-Pezenne, Nathalie SENE, Assistante Conseils de quartiers.

Excusé(s) :

Joël RENOUX, Conseiller Municipal, Laurence VIOT, Gérard GIRARDEAU, Chantal LEBRET, Jean-Marie MACAIRE, Jean-Claude ROY.

Absent(e)s :

M. AILLET, Henri BOULEGUE, Florence GOUPIL, Olivier SIONNEAU.

Ouverture de la séance : 20h45

Objet : Point sur l'eau.

Les pluies de l'hiver 2005 restent très insuffisantes. Les 15 derniers mois de manque d'eau, d'après Météo France, sont un événement qui ne se produit que tous les 100 ans ! La pluviométrie de janvier 2006 est de 50 mm environ au 25 janvier pour une moyenne sur 10 ans de plus de 90 mm. En l'état actuel des nappes d'eau souterraine, le manque d'eau en 2006 sera donc plus sévère qu'en 2005 pour les ressources principales de Niort et pour la Sèvre. Seules des fortes pluies en février et en mars (plus de 100 mm par mois) pourraient nous ramener au printemps 2006 à une situation comparable à la fin du printemps 2005.

Objet : Validation du relevé de conclusion du conseil de quartier du 8 décembre 2005.

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le relevé de conclusion.

Objet : Présentation du projet de l'aire de jeux du Grand Feu.

La capacité du bassin d'orage est remise en cause en raison du développement des lotissements à proximité. Le service Espaces Verts étudie donc, avec le service assainissement, l'agrandissement du bassin d'orage. La partie isolée sera clôturée, la zone sera boisée. Un canisite sera prévu, à l'écart du lieu de promenade. Des points d'éclairage seront installés le long du cheminement. En ce qui concerne les jeux pour enfants, le service prendra en compte la possibilité d'avoir des jeux pour enfants de moins de trois ans. Les travaux se feront en deux tranches. Le chantier de la première tranche débiterait en juillet 2006.

Le service propose au conseil de quartier de financer une partie du projet à hauteur de 40 000 euros.

Réponse Mairie/Proposition Conseil.

- Quel est le coût de la passerelle ?

35 000 euros, c'est une estimation qui n'est pas encore définitive car elle dépend du bassin d'orage qui doit s'agrandir.

- Comment est calculée la part financière demandée au conseil de quartier ?

Lorsqu'il s'agit d'une demande du conseil de quartier, c'est lui qui finance. Bien sûr, s'il s'agit d'un projet d'ampleur qui va au delà du quartier, la municipalité en prend une partie qui dépend des arbitrages budgétaires.

- Quel sera le montant pour la deuxième phase ? il est impossible de savoir aujourd'hui comment sera composé le budget 2007.

Le conseil de quartier vote les 40 000 euros à l'unanimité. Une fiche de proximité est établie ce soir.

Objet : Présentation de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Gilles FRAPPIER excuse Evelyne VERLAGUET de ne pas être présente ce soir.

L'ORU, c'est un travail de remodelage complet (logements, équipements, aménagements urbains) des quartiers du Clou Bouchet et la Tour Chabot, mené en concertation avec les habitants, avec pour objectif de servir une plus grande mixité sociale. 10 à 15 % des logements de ces quartiers seront démolis pour être reconstruits pour partie sur place et dans tous les quartiers de la ville, en petits collectifs ou maisons individuelles, en mêlant logements à loyer modéré et privés. En ce qui concerne Sainte-Pezenne, la rue de Telouze, les terrains de la rue du Dixième et la parcelle de la rue des Brissonnières verront la construction de futurs lotissements.

Réponse Mairie/Proposition Conseil.

- Quel est le pourcentage actuel des logements sociaux sur le quartier ?

Il est d'environ 3 %.

Objet : Validation du règlement intérieur.

Le conseil de quartier vote le document à l'unanimité.

Objet : Point sur les travaux des commissions.

➤ Commission Circulation/Sécurité/Voirie (rapporteur Jacques LARGEAU) :

- Ecole Louis Aragon (aménagement d'un parking sur l'ancien plateau de jeux inutilisé) : ce projet permettra de résoudre les problèmes de dangerosité de l'entrée actuelle de l'établissement, sur la rue du Coteau Saint Hubert. Pendant les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire, prévus en 2007, les repas seront servis dans des bungalows installés provisoirement sur une partie de cet espace. En conséquence, les travaux d'aménagement du parking sont proposés en deux phases : une provisoire et une définitive. Pour des raisons de sécurité des enfants et de disponibilité des entreprises, la phase provisoire pourra être réalisée pendant les vacances de l'été 2006. La phase définitive ne pourra intervenir qu'après la fin des travaux de réhabilitation du restaurant et enlèvement des bungalows (2008). Le coût de la phase définitive n'est pas encore déterminé. L'entrée par la rue du Coteau Saint Hubert sera définitivement fermée. Il est proposé au conseil de quartier de voter l'aménagement (parking/clôture définitive/entrées définitives de l'école maternelle et de l'école élémentaire) à hauteur de 20 000 euros.

Réponse Mairie/Proposition Conseil.

Les parents d'élèves et la directrice de l'école souhaitent que les bungalows soient installés sur le premier terrain de la rue du Coteau Saint Hubert et non sur le parking.

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le financement à hauteur de 20 000 euros, une fiche de proximité est établie ce soir.

Vérifier à qui appartient le mur devant Genève Occasion qui a été démolit et qui donne sur l'école Louis Aragon.

➤ Commission Equipement/Bâtiment/Urbanisme (rapporteur Maurice VINCK), compte-rendu joint dans les dossiers :

- Maison des Associations : le conseil de quartier propose une visite jeudi 2 mars à 13h30 en présence des membres de la commission, de l'architecte, de Gérard LABORDERIE et d'un représentant de chaque association (ajouter l'association « SNOB »). Invitation à envoyer. La commission va réfléchir sur le nom du bâtiment.

- Loges de la salle des fêtes : la liste du mobilier nécessaire a été transmise au service compétent, le devis a été établi. Il s'élève à 4 310 euros. Le financement de ce mobilier est soumis au vote du conseil de quartier.

- Mairie de quartier (salle de réunion) : 1 125 euros sont demandés au conseil de quartier pour le mobilier.

Réponse du Conseil.

- Loges : le conseil de quartier vote à l'unanimité le financement, une fiche de proximité est établie ce soir, la liste du mobilier est jointe avec la fiche. La commission considère le montant du mobilier de la loge du rez de chaussée excessif.

- Salle des fêtes : quelle est la capacité de places assises pour un spectacle ? Y a-t-il un plan d'organisation de secours mis en place ? Par ailleurs, 50 chaises supplémentaires ont été demandées, la commission souhaite savoir le nombre de places assises avant d'établir une fiche de proximité. Prévoir la peinture des poutrelles métalliques galvanisées au plafond de la scène en noir mat (fiche de proximité établie ce soir). Demander un interrupteur de coupure générale de l'électricité (fiche de proximité établie ce soir).

Serait-il possible de préciser les horaires du passage des ordures ménagères ?

La demande a été faite.

- Mairie de Quartier : le conseil de quartier vote à l'unanimité le financement, une fiche de proximité est établie ce soir, la liste du mobilier est jointe à la fiche.

Le conseil de quartier propose d'inaugurer la salle des fêtes et la Maison des Associations le même jour.

- Commission Entretien/Aires de Jeux/Espaces Verts/Environnement (rapporteur Gwenaël LE GUILLOU), compte-rendu joint dans les dossiers :
- Fontaine des Amourettes : une visite est prévue en avril/mai 2006 (date et heure à fixer).
 - Maison des Associations : l'espace derrière le bâtiment pourrait être aménagé au bénéfice des « usagers » de la Maison des Associations et également des habitants du quartier.
 - Terrain du Lycée Horticole : suite à la proposition du directeur au conseil de quartier, la commission va visiter le terrain.
 - Installation de bancs : la commission propose la pose de bancs sur les chemins de Coquelonne et Pêcheurs. La commission souhaite savoir si ces installations sont planifiées ou si les démarches vont être entreprises.
 - Projet d'aide à la récupération d'eau : la commission propose que le conseil de quartier encourage les habitants à prévoir des récupérateurs d'eau afin de l'économiser.
- Commission Aide à la Personne : quatre membres la composent, ce n'est pas suffisant. Proposition de faire vivre la commission par des groupes de travail ou d'annuler cette commission. La commission va se réunir pour en discuter.

Objet : Questions diverses.

- Déchetterie du Vallon d'Arty : le site peut être visité par le conseil de quartier, par ailleurs le conseil de quartier est favorable pour que le projet de la déchetterie soit présenté au conseil de quartier du 11 avril 2006.
- Comité consultatif circulation/stationnement/pistes cyclables/dénomination de voies/urbanisme (anciennement commission inter-quartier) a besoin d'un volontaire par conseil de quartier.
Le conseil de quartier a besoin de plus de précision avant de nommer un volontaire.
- Information au conseil de quartier de la mise en place par la DDE de panneaux matérialisant d'une part l'interdiction de tourner à gauche de la RN 148 vers la rue des Vallées de Buffevent (véhicules sortant de Niort) et d'autre part l'obligation de tourner à droite vers le rond-point, en sortie de la rue de Buffevent sur la RN 148.
- Revoir le plan de la ville de Niort, il y a des incohérences dans celui d'aujourd'hui.

Fin de la séance : 23h15

PROCHAINES REUNIONS 2006

BUREAU

Jeudi 2 mars, 20h30, Mairie de Quartier de Sainte-Pezenne

CONSEILS DE QUARTIER

Mardi 11 avril, 20h30, Salle des fêtes de Sainte-Pezenne